

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2006

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2006-1048 DU 25 AOÛT 2006 SACI - (n° 3426)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 2

Dans la première phrase de l'alinéa 9 de cet article, après le mot :

« réserve »,

insérer les mots :

« de disponibilités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.